

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER D'ÉTUDES SUPÉRIEURES 1ère année « COUP DE POUCE » AUX ÉTUDIANTS

Année universitaire 2023-2024

Cadre réservé à l'administration
Date dépôt du dossier :/

Dossier à déposer à l'accueil de la mairie à partir du 4 Septembre 2023 Du Lundi au vendredi de 9 h oo à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30 ou

à envoyer à : servicescolaire@barsuraube.fr ou par courrier MAIRIE DE BAR-SUR-AUBE BP 110 10202 BAR SUR AUBE CEDEX

Dernier délai pour le dépôt du dossier en mairie le 31 Octobre 2023 (cachet de la poste faisant foi)

L'ÉTUDIANT(E)			
Nom ·	Prénom ·		
Adresse:			
10200 BAR-SUR-AUBE - Depuis le :			
Date de naissance :			
Téléphone fixe :	Téléphone portable :		
CURSUS SCOLAIRE DE L'ÉTUDIA	NT(E)		
Baccalauréat obtenu en 2023 :			
Etudes supérieures			
Etudes / Cycle - Année scolaire 2023-2024		Ville de l'établissement d'enseignement	
MOTIVATIONS DE L'ÉTUDIANT(E) POUR L'OBTENTION DE L'AIDE DE 200 €			

COMPOSITION DE LA FAMILLE (= toutes les personnes vivant au foyer)
Les parents sont
Les parents sont
Parent 1:
Nom:Prénom:
Adresse :
Coloni/ man(conton
☐ Salarié: professionEmployeur:
☐ Demandeur d'emploi, depuis le :
☐ Autre, précisez :
Parent 2:
Nom: Prénom:
Adresse :
□ Salarié: profession
Employeur:
☐ Demandeur d'emploi, depuis le :
☐ Autre, précisez :
Je certifie l'exactitude de tous les renseignements portés sur le présent dossier. Je m'engage à suivre les cours et travaux pratiques ainsi qu'à me présenter aux concours et examens.
Le
Signature de l'étudiant(e) précédée de la mention « lu et approuvé » :
Toute fausse information ou déclaration entraînera le remboursement de l'aide perçue

RÈGLEMENT PRÉCISANT LES CONDITIONS REQUISES POUR L'OBTENTION DE L'AIDE MUNICIPALE

Joindre les photocopies des documents demandés ci-dessous

Pour pouvoir bénéficier d'une aide municipale d'enseignement supérieur, l'ensemble des critères suivants doit être réuni :

CRITÈRE N°1:

→ L'étudiant et sa famille, ou l'étudiant en cas de rupture familiale réside à BAR-SUR-AUBE :

Pièces justificatives à joindre obligatoirement à la demande

• Justificatif de domicile à BAR-SUR-AUBE de moins de 3 mois.

CRITÈRE N°2:

→ L'étudiant demandeur est inscrit dans un établissement post-baccalauréat :

Pièces justificatives à joindre obligatoirement à la demande

- Certificat de scolarité 2023-2024,
- Justificatif d'obtention du baccalauréat.

CRITÈRE N°3:

- → Ne pas dépasser un plafond de revenus : revenu fiscal de référence 2021 :
 - 27 107 € pour une personne seule et un enfant
 - 32818 € pour une personne seule et deux enfants
 - 38 532 € pour un couple et un seul enfant
 - 44 249 € pour un couple et deux enfants
 - 5 714 € par personne supplémentaire.

Pièces justificatives à joindre obligatoirement à la demande

- Avis d'imposition 2022 sur les revenus de l'année 2021 des parents (si les parents sont séparés, joindre l'avis de chacun d'entre eux),
- Photocopie de toutes les pages du livret de famille.

IMPORTANT

• Joindre un relevé d'identité bancaire au nom de l'étudiant (et non des parents) pour le versement de l'aide.